

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Paris, le 2 octobre 2019

L'INSTITUT NATIONAL DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SALUE LES AVANCÉES APPORTÉES AU PROJET DE LOI ANTI-GASPILLAGE POUR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN PREMIÈRE LECTURE AU SÉNAT

Cinq propositions portées par l'Institut National de l'Économie Circulaire et l'ensemble de ses membres ont été adoptées lors de la première lecture au Sénat du projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, dont l'examen s'est achevé le vendredi 27 septembre.

- **L'interdiction de la destruction des invendus**, en donnant une priorité au réemploi avant la solution du recyclage,
- **L'obligation d'achats de biens issus du réemploi et de matières recyclées** dans la commande publique,
- **L'instauration d'un taux minimal d'incorporation de matières recyclées** dans certains produits,
- **La création de certificats d'économie de ressources** sous la forme de certificats d'incorporation de matière recyclée,
- Et **le développement de la formation à l'économie circulaire** dès le plus jeune âge.

Il s'agit évidemment d'avancées significatives pour les acteurs engagés dans la promotion de l'économie circulaire mais l'Institut appelle à ne pas relâcher les efforts. Il importe que ces dispositions restent bien intégrées lors de l'examen à l'Assemblée nationale en novembre. L'Institut s'attachera en outre à poursuivre le travail de conviction afin qu'au-delà de la nécessaire amélioration des pratiques de recyclage, **l'ensemble des acteurs publics, économiques et citoyens s'engagent ensemble vers l'enjeu majeur des années à venir : la préservation des ressources.**

Marline Weber, en charge du plaidoyer à l'Institut National de l'Économie Circulaire sera

auditionnée à cet effet par la Commission du développement durable de l'Assemblée nationale le 22 octobre à midi.

[Pour accéder à l'ensemble des propositions de l'INEC](#)

Contact Presse :

Institut National de l'Économie Circulaire

Naomi Poignant

Chargée de communication

n.poignant@institut-economie-circulaire.fr

01 84 06 33 16 - 06 65 41 28 74



Institut National
de l'Économie
Circulaire



[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)